

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MARDI 19 JUILLET 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	29
- représentés	11
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/07/19-24**

**OBJET : Participation au projet d'organisation du « Marathon du Golfe de Saint-Tropez »**

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 7 juillet 2016, se sont réunis Salle de l'Espéidou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Frédéric BRANSIEC
Philippe LEONELLI	Audrey TROIN	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Éric MASSON	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Anne KISS	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERLOLOTTO	

**Membres représentés :**

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERLOLOTTO  
Anne-Marie WANIART donne procuration à Robert PESCE  
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI  
Laëtitia PICOT donne procuration à Éric MASSON  
Jonathan LAURITO donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE  
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES  
Nathalie DANTAS donne procuration à Vincent MORISSE  
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

**Membre excusé :**

Jean PLENAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Délibération n° 2016/07/19-24

**OBJET : Participation au projet d'organisation du « Marathon du Golfe de Saint-Tropez »**

**Le rapporteur expose :**

**Au titre de sa compétence « actions de développement économique » et surtout de la compétence « tourisme », la Communauté de communes souhaite participer au projet d'organisation du Marathon du Golfe de Saint-Tropez.**

**Ce projet est une formidable opportunité de valoriser notre territoire en accueillant plusieurs milliers de visiteurs et de touristes.**

**«Les français sont devenus des fondus de la course à pied. Le succès de ces évènements de masse s'explique surtout par la convivialité et le souhait de rencontrer d'autres personnes fans de cet exercice».**

**On compte aujourd'hui 9 millions de français qui pratiquent de manière régulière la course à pied. Environ 75 marathons sont organisés chaque année partout en métropole et dans les DOM - TOM et seulement 4 ont lieu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

**Même s'il existe des semi marathons dans le Var, la distance mythique des 42,195 km ne figure pas dans le planning des courses hors stade de notre département.**

**C'est pourquoi, je vous propose d'initier cet évènement de grande ampleur à destination du plus grand nombre afin de promouvoir la destination « Golfe de Saint-Tropez », son patrimoine culturel et naturel et de dynamiser le temps d'un week-end ou de plusieurs jours l'activité économique du territoire de notre intercommunalité particulièrement en avant saison.**

**Cette opération pourrait être organisée en mars 2018, plus précisément du 23 au 25 mars. Détail non négligeable, cette manifestation pourrait ainsi correspondre au 5<sup>ème</sup> anniversaire de notre Communauté de communes.**

**Bien évidemment, il sera nécessaire de confier cette organisation à un prestataire spécialiste de ce type d'évènement. Il s'agira donc dans un deuxième temps, d'ici le mois de septembre 2016, de choisir ce prestataire et d'aborder avec lui les points importants comme :**

- **les dates définitives de la manifestation ;**
- **le parcours choisi ;**
- **l'appel à la communauté sportive de notre territoire ;**
- **la recherche de partenaires financiers publics et privés ;**
- **le travail conjoint avec les partenaires institutionnels sur les points concernant essentiellement la sécurité et les déplacements.**

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

2

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Vu la délibération n° 2014/12/10-04 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 9 juin et du 27 juin 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

### Article 2 :

**DE DIRE** que la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez sera le support de la manifestation « Marathon du Golfe de Saint-Tropez ».

### Article 3 :

**D'AUTORISER** monsieur le président à signer tous documents contractuels administratifs et financiers concernant cette opération.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation